



Municipalité de la
Commune de Prangins

**Préavis No 7/11
au Conseil Communal**

**Demande d'un crédit d'étude de Fr. 155'000.--
en vue de travaux de transformations,
de rénovation et d'assainissement du bâtiment
du collège de la Combe**

Madame Dominique-Ella CHRISTIN, Municipale

en collaboration avec

Madame Violeta SEEMATTER, Municipale

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Des travaux importants de transformation et de réorganisation des locaux scolaires ainsi que de rénovation et d'assainissement des bâtiments sont prévus dans les années à venir sur le site scolaire de la Combe. Celui-ci comprend les trois bâtiments suivants :

1. Un bâtiment principal construit en trois étapes (1974, 1982, 1991) dénommé **Collège de la Combe**.
2. Un petit bâtiment, dénommé **Pavillon ou Annexe La Combe**, construit en 1952.
3. L'ancienne école de Prangins, bâtiment dénommé **Ancienne Administration**, construit en 1868, à l'inventaire note 3.

Les travaux sont prévus dans le cadre de deux impulsions. D'un côté la mise en place du concordat sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire HarmoS et la construction d'un nouveau bâtiment pour une école enfantine/Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) sur le site des Morettes. Ces facteurs appellent à une **réaffectation et une réorganisation des locaux scolaires** du Site de la Combe. De l'autre, une nécessité d'entreprendre des travaux **d'assainissement et de rénovation** spécifiques à chaque bâtiment

La réorganisation des locaux scolaires, qui s'est faite en considérant le site scolaire de la Combe dans son ensemble, ainsi que le calendrier du déroulement de ces transformations, ont été définis en collaboration avec la direction de l'établissement Roche-Combe. Cette réaffectation des locaux scolaires a par la suite été approuvée par la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).

La réorganisation des locaux scolaires implique un déroulement des travaux, bâtiment après bâtiment, et ceci sur plusieurs années. Cette approche d'intervention comporte donc **trois étapes successives** bien distinctes, ce qui implique de présenter un préavis de crédit d'étude suivi d'un préavis de crédit de réalisation pour chacun des trois bâtiments.

La première étape de ces travaux concerne le bâtiment du **Collège de la Combe**.

Le préavis qui vous est présenté aujourd'hui a pour objet **la demande d'un crédit destiné à financer les études qui permettront d'établir un devis général du coût des travaux planifiés au sein du Collège de la Combe**. Ce devis général constituera la base permettant de faire une demande de crédit de réalisation de ces travaux, demande qui sera présentée au Conseil communal en automne 2012.

2. Description, planning et coûts projetés - Travaux de transformations, de rénovation et d'assainissement des trois bâtiments du Site de la Combe

Ce chapitre donne un descriptif de l'ensemble des travaux envisagés dans les trois bâtiments du site de la Combe. Ceci afin de permettre aux conseillers communaux d'avoir une vision globale du type d'interventions projetées, de leurs coûts et du calendrier du déroulement de celles-ci.

Pour chaque bâtiment les travaux comportent deux types d'interventions. D'un côté, des travaux de transformations des locaux scolaires, de l'autre des travaux d'assainissement et de rénovation des bâtiments.

La réorganisation et la réaffectation des locaux scolaires entre les trois bâtiments du site scolaire de la Combe répondent aux besoins tels que définis par la direction scolaire. Ces besoins se basent sur :

- Le concordat scolaire HarmoS du 14 juin 2007 sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (passage du cycle de transition (CYT) au primaire);
- La primarisation (jusqu'en 6^e) du site de Prangins;
- Des échanges d'élèves entre Nyon et Prangins.

Le site scolaire de la Combe, composé de trois bâtiments, accueille des élèves fréquentant les cycles primaires I et II (CY1, CY2), le cycle de transition (CYT), et quelques élèves de 7^e, soit environ 300 élèves âgés de 6 à 12 ans. Le bâtiment principal, soit le **Collège de la Combe**, abrite les classes permettant d'accueillir ces élèves. Le petit bâtiment annexe, soit le **Pavillon de la Combe**, abrite deux classes de travaux manuels et une salle pour les services psychologiques. Le bâtiment de **l'Ancienne Administration**, quant à lui, abrite les services de l'unité d'accueil pour les écoliers (UAPE), soit une structure d'accueil pour les écoliers hors heures scolaires.

Le bâtiment scolaire dénommé **pavillon provisoire des Fossés**, qui est situé près des Morettes, et ne fait donc pas partie du site de la Combe, accueille les élèves âgés de 4 à 6 ans fréquentant les deux années d'école enfantine, soit le cycle initial (CIN). Ces élèves seront par la suite transférés dans le nouveau bâtiment scolaire école/UAPE aux Morettes (Préavis No. 08/11).

Pour rappel, l'adhésion du canton de Vaud au concordat scolaire HarmoS implique également que celui-ci s'est engagé à organiser de préférence le temps d'enseignement de l'école primaire en périodes blocs (pause courte à midi) et, par voie de conséquence, à mettre à disposition des structures d'accueil répondant aux besoins locaux qui en découleraient (restaurant scolaire, etc.). Vous trouverez plus d'information au sujet du concordat HarmoS sur le site des directeurs cantonaux de l'instruction publique, www.edk.ch / Domaines d'activités / Harmos.

Bref descriptif des trois étapes des travaux planifiées sur le site de la Combe

Première étape - Collège de la Combe :

Fonction du bâtiment :

Après les travaux ce bâtiment abritera l'ensemble des salles de classe utilisées par les élèves fréquentant le site scolaire de la Combe, élèves âgés de 6 à 12 ans. Les locaux de travaux manuels qui sont actuellement situés dans le Pavillon de la Combe seront transférés définitivement dans le bâtiment du Collège de la Combe. Les locaux des services psychologiques se trouvant actuellement au sein du Pavillon seront transférés dans le bâtiment de la Combe de manière temporaire, pour quelques années, en attendant d'être situés dans l'Ancienne administration.

Travaux :

Les travaux de rénovation et d'assainissement comprennent une intervention sur l'enveloppe du bâtiment afin de l'assainir et d'améliorer ses performances thermiques, un assainissement de la toiture, d'autres travaux de rénovation ainsi que la création d'un préau couvert. Les travaux de transformations intérieures des locaux scolaires sont de peu d'importance dans ce bâtiment.

Calendrier projeté :

Début des travaux novembre 2012 – Travaux de réaffectation des locaux intérieurs terminés pour la rentrée scolaire 2013, travaux extérieurs terminés fin 2013/début 2014.

Deuxième étape - Pavillon de La Combe :**Fonction du bâtiment :**

Après les travaux ce bâtiment abritera un restaurant scolaire avec livraison de repas et une structure de cuisine minimale. Ce restaurant accueillera les élèves âgés de 8 à 12 ans, fréquentant les classes du cycle primaire II (CYP2) et du cycle de transition (CYT). Les élèves du cycle primaire I (CY1), âgés de 6 à 8 ans, se rendront dans la salle de repas prévue au sein du futur bâtiment scolaire/UAPE des Morettes.

Travaux :

Travaux de transformations des locaux intérieurs en restaurant scolaire.
Travaux de rénovations techniques et d'assainissement de l'enveloppe du bâtiment.

Calendrier projeté :

Les travaux pourront commencer dès que les travaux de réaffectation des locaux intérieurs du Collège de la Combe seront terminés soit en principe dès la rentrée scolaire 2013. Les travaux seront terminés pour la rentrée scolaire 2014.

Troisième étape - Ancienne Administration :**Fonction du bâtiment :**

Après les travaux ce bâtiment abritera une bibliothèque communale/scolaire, une salle à usage multiple (pour les jeunes de la société de jeunesse ainsi que pour les élèves à la pause de midi), une salle de conférence/projection, des locaux pour le service psychologique (locaux actuellement situés dans le pavillon de La Combe, puis qui seront temporairement localisés dans le Collège de la Combe).

Travaux :

Transformations intérieures importantes suite à la nouvelle affectation des locaux. Comme il s'agit d'un bâtiment classé l'approche d'assainissement et de rénovation du bâtiment sera nécessairement différente de celle des deux autres bâtiments, et se fera par l'intérieur.

Calendrier :

Les travaux pourront commencer dès que l'unité d'accueil pour écoliers (UAPE), structure qui utilise actuellement ces locaux, intégrera les nouveaux locaux qui lui seront attribués dans le futur bâtiment scolaire/UAPE des Morettes. Les travaux devraient commencer en principe à la rentrée scolaire 2015 et être terminés pour la rentrée scolaire 2016.

La réorganisation des locaux scolaires aura donc l'avantage de "séparer" entre les trois bâtiments les locaux scolaires des locaux destinés à un usage plus large (restaurant scolaire, bibliothèque, service psychologique etc.). L'accès respectif à chaque bâtiment pourra ainsi demeurer différencié suivant les moments d'ouverture.

Planning financier approximatif des travaux par bâtiment

<u>Bâtiment</u>		<u>Coût (TCC)</u>	<u>Année</u>
1^{ère} Etape - Collège de la Combe			
Crédit d'étude	Fr.	155'000.--	2011-2012
Crédit de réalisation (y compris crédit d'étude)	Fr.	2'500'000.--	2012-2013
2^{ème} Etape - Pavillon de la Combe			
Crédit d'étude	Fr.	80'000.--	2012-2013
Crédit de réalisation (y compris crédit d'étude)	Fr.	900'000.--	2013-2014
3^{ème} Etape - Ancienne Administration			
Crédit d'étude	Fr.	140'000.--	2014-2015
Crédit de réalisation (y compris crédit d'étude)	Fr.	2'000'000.--	2015-2016
MONTANT APPROXIMATIF TOTAL	Fr.	5'400'000.--	

3. Descriptif et coût de l'étude - Bâtiment du Collège de la Combe

Descriptif de l'étude

Cette étude permettra d'établir un devis général du coût des travaux et constituera la base permettant de faire une demande de crédit de réalisation. Il s'agit donc d'avoir une analyse globale de l'ensemble des travaux et des coûts de ceux-ci, avec appel d'offres et soumissions. Le devis des travaux sera établi sur la base de la norme SIA 102, soit sur la base de la comparaison des offres décrites par CFC (code des frais de construction). Son degré de précision sera de l'ordre de $\pm 5\%$ de la valeur calculée.

Descriptif succinct des prestations du crédit d'étude :

- Elaboration du projet des travaux ainsi que des documents nécessaires à la demande d'autorisation de construire.
- Définition des principes constructifs, du choix des matériaux, et des détails de construction
- Etablissement des plans provisoires d'exécution et des soumissions
- Lancement des appels d'offre
- Contrôle et comparaison des offres
- Etablissement du calendrier provisoire des travaux et du devis général

Coût de l'étude

La Municipalité a invité trois bureaux d'architecture à faire une offre pour cette étude ce qui lui a permis de déterminer le montant qui figure sur cette demande de crédit d'étude. Le bureau sélectionné pour effectuer cette étude s'occupera également de la réalisation des travaux.

CFC	Libellé	Coûts de l'étude	
2	Bâtiment (honoraires)		
291	Architecte	Fr.	110'000.--
292	Ingénieur civil	Fr.	10'000.--
293-296	Ingénieurs CVSE (Chauffage/Ventilation/Sanitaire/Elect.)	Fr.	10'000.--
5	Frais secondaires	Fr.	7'000.--
	Divers et imprévus (+/-5%)	Fr.	6'850.--
Coût total et demande de crédit d'étude (HT)		Fr.	143'850.--
Coût total TCC		Fr.	155'358.--
Arrondi à		Fr.	155'000.--

4. Calendrier et travaux envisagés – Bâtiment du Collège de la Combe

Travaux envisagés

- Transformation et aménagement de salles dont l'usage va changer suite à la réaffectation des locaux;
- Intervention sur l'enveloppe du bâtiment afin de l'assainir et d'améliorer ses performances thermiques tout en harmonisant l'ensemble du bâtiment;
- Remplacement du sol de la salle de gymnastique;
- Création d'un préau couvert devant l'entrée de l'école primaire;
- Travaux de protection contre le vandalisme (stores, etc.);
- Autres travaux d'assainissement ou de rénovation que l'étude du bâtiment pourrait révéler comme nécessaires.

Un cahier des charges donnant notamment un descriptif plus détaillé des transformations des locaux sera présenté à la commission ad-hoc en charge du préavis.

Calendrier

- | | |
|---|-----------------------|
| • Préavis pour demande du crédit d'étude au Conseil | Novembre 2011 |
| • Octroi du crédit d'étude | Novembre 2011 |
| • Période nécessaire à l'étude | Nov. 2011/Juin 2012 |
| • Demande de crédit de réalisation au Conseil | Octobre 2012 |
| • Obtention du permis de construire | Novembre 2012 |
| • Début des travaux de réalisation | Novembre 2012 |
| • Fin des travaux de réalisation intérieurs | Rentrée scolaire 2013 |
| • Fin des travaux de réalisation extérieurs | Fin 2013/Début 2014 |

Note : Les travaux intérieurs des locaux du bâtiment du Collège de la Combe doivent être terminés pour que les travaux du pavillon puissent commencer. En effet, les locaux se trouvant au sein du pavillon seront réaffectés au sein du Collège de la Combe.

5. Aspects du développement durable

La Municipalité de Prangins a élaboré ce projet de travaux de transformations, de rénovation et d'assainissement de l'ensemble des bâtiments du site scolaire de la Combe sous l'angle du développement durable. Elle a donc tenu compte de considérations économiques, sociales et environnementales et abordé ce projet en ayant une perspective transversale et une vision à long-terme.

L'investissement nécessaire spécifique au projet de rénovation du bâtiment de la Combe est prévu dans le plan d'investissement depuis plusieurs années. De plus l'amélioration de l'offre dans le domaine scolaire qui sera apportée par l'ensemble des travaux prévus sur le site de la Combe peut contribuer à l'attractivité de notre commune et avoir un impact dans le cadre de sa promotion économique.

Les travaux prévus dans le bâtiment de la Combe, tels la création d'un préau couvert, les aménagements dans les salles d'élèves, ou la rénovation du sol de la salle de gymnastique, répondent aux besoins scolaires tout en améliorant bien-être des utilisateurs du bâtiment. Par ailleurs, la réorganisation concentrant l'ensemble des locaux strictement scolaires au sein du bâtiment du Collège de la Combe permet de libérer le Pavillon de la Combe. Ce bâtiment pourra ainsi abriter un restaurant scolaire, ce qui répond à une demande de la population qui cherche à concilier vie familiale et vie professionnelle.

La commune de Prangins s'est engagée dans une démarche globale en faveur de l'énergie et du climat. Un programme de politique énergétique et climatique durable pour la période 2011-2015 qui ambitionne, par un ensemble de mesures concrètes et cohérentes, à diminuer l'empreinte environnementale et les émissions de CO2 de l'ensemble du territoire pranginois a été développé. La commune a ainsi obtenu la reconnaissance *Partenaire en processus Cité de l'énergie* en juin 2011 et ambitionne de devenir une *Cité de l'énergie* dans un délai de 4 ans. Les travaux d'assainissement énergétique du bâtiment du Collège de la Combe s'inscrivent dans cette démarche. Par ailleurs, une analyse des bâtiments communaux du point de vue énergétique a permis d'identifier les priorités d'assainissement (rapport coût/bénéfice) de ceux-ci. Il en ressort que le bâtiment du Collège de la Combe devrait être assaini en priorité.

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Prangins

- vu le préavis municipal No 7/11 concernant la demande d'un crédit d'étude de Fr. 155'000.-- en vue de travaux de transformations, de rénovation et d'assainissement du bâtiment du Collège de la Combe,
- vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- 1) d'adopter le préavis municipal No 7/11 concernant la demande d'un crédit d'étude de Fr. 155'000.-- en vue de travaux de transformations, de rénovation et d'assainissement du bâtiment du Collège de la Combe,
- 2) d'accorder un crédit de Fr. 155'000.--, pour la réalisation de l'étude en question,
- 3) de porter au budget de fonctionnement, durant 10 ans, la somme de Fr. 15'500.--, par année au titre d'amortissement du crédit d'étude.
- 4) de financer cette opération conformément aux dispositions de l'article 19, chiffre 7, du Règlement du Conseil communal, et de porter au budget de fonctionnement les frais y relatifs,

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 12 septembre 2011, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

François Bryand

Daniel Kistler